

TABLE RONDE N°6

PROGRAMMES TRANSFRONTALIERS ET PATRIMOINE CULTUREL VERS UNE « MOSAÏQUE MERVEILLEUSE » DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Marie-Anne GUÉRIN, CERAT-PACTE

Le patrimoine culturel suscite depuis une vingtaine d'années, en France et chez ses voisins européens, un intérêt renouvelé : développement local, tourisme, lien social, identité, esthétique sont présentés comme autant de raisons pour les pouvoirs publics, à tous les niveaux de s'investir dans un champ longtemps cantonné à l'administration centrale. Le patrimoine culturel ne renvoie plus aujourd'hui aux seuls Monuments Historiques. La notion de patrimoine s'est élargie, diversifiée, anthropologisée, popularisée et territorialisée au cours du XXe siècle. L'évolution de la notion de patrimoine montre que le patrimoine – « héritage des Pères » - n'est pas une donnée qui nous vient du passé, mais est le fruit de processus de patrimonialisation effectués par des acteurs selon des choix de la mémoire situés dans le temps. On définira ainsi le patrimoine comme ce qu'un groupe considère comme son bien commun hérité des Pères qu'il se doit de transmettre. L'avènement du « tout patrimoine » s'est accompagné non seulement d'une ouverture du champ des objets patrimonialisés mais aussi des acteurs de la patrimonialisation qu'ils soient privés, publics ou associatifs.

Le changement d'échelle de l'action publique patrimoniale apparaît ainsi flagrant : alors que l'Etat se présente, en France, jusque dans les années 1980, comme le principal si ce n'est l'unique acteur du champ patrimonial, ce dernier est investi depuis une vingtaine d'années par de nombreuses associations (Saez, Glevarec, 2002) et par d'autres niveaux d'acteurs publics – les communes (Gotman, Léger, 1988) et les départements (Musée dauphinois/OPC, 1993 ; Guérin M-A, 2002), mais aussi les communautés de communes, d'agglomération (Faure, Négrier, 2001) etc. Dans cette perspective, le changement d'échelle de l'action publique patrimoniale apparaît se caractériser par une multiscalérisation. Mondial, national, régional, départemental, « local », le patrimoine revêt une géométrie variable selon la collectivité qui désigne, conserve et valorise ce qu'elle considère comme son bien commun. Dans cette perspective, on peut émettre l'hypothèse que l'Union Européenne est elle aussi engagée dans des processus de production d'un « patrimoine européen ».

Le changement d'échelle de l'action publique patrimoniale nous conduit à nous interroger sur les raisons de l'action publique patrimoniale et à formuler à partir des travaux d'historiens une *problématique politique* des processus de patrimonialisation. A partir des travaux de Dominique Poulot, Anne-Marie Thiesse, Benedict Anderson sur la construction des identités nationales au XIXe et Xxe siècle, on considérera que les processus de patrimonialisation participent à la légitimation (Lagroye, 1985) des territorialités politiques.

A partir de cette interprétation politique de l'action publique patrimoniale, on peut émettre l'hypothèse que l'action patrimoniale développée et encouragée par l'Union Européenne entre, à l'instar des Etats-nations, dans une stratégie plus ou moins affirmée de légitimation de l'UE. Ainsi on émet l'hypothèse que le changement d'échelle ne change pas le sens profond

de la politique patrimoniale. Nous partons ici avec le présupposé que le sens de l'action patrimoniale demeure fondamentalement politique même si cette dernière a évolué et semble marquée par une hybridation des raisons de l'action publique (notamment avec l'intégration de raisons économiques).

Comment l'Union européenne fabrique-t-elle du patrimoine européen ? Cherche-t-elle ce qu'il y a de commun entre toutes les nations, des héritages « transnationaux » comme le christianisme ou l'héritage greco-romain ? Comment prend-elle en compte l'existence des Etats-nations, de leurs identités, de leurs temporalités (tous ne se sont pas formés au même moment), de leurs patrimoines ?

Observer le changement d'échelle de l'action patrimoniale de l'Etat à l'UE interroge la construction de l'objet de recherche (Hassenteufel, Surel, 2000) : comment observe-t-on l'action patrimoniale européenne ? Nous laisserons volontairement de côté l'action « directe » et éminemment symbolique de l'Union européenne à travers l'édification d'un Musée de l'Europe (Pomian, 2004 : 97), pour une approche « par le bas » de l'intégration communautaire avec une exploration de la place des processus de patrimonialisation dans les programmes européens transfrontaliers. Dans son article « Cultiver l'Europe. Eléments pour une approche localisée de l'« Européanisation » des politiques culturelle », Thomas Hélie rappelle la « sensibilité » de la question culturelle en évoquant « la base juridique retenue dans les articles 128 du Traité de Maastricht puis 151 du Traité d'Amsterdam [qui] révèle la circonspection des Etats membres puisqu'elle soumet les décisions relevant de l'action culturelle à l'adoption d'une prise de position commune au Conseil de l'Union (unanimité) et à la consultation du Parlement européen ; [il souligne que] le refus d'entériner la procédure de la majorité qualifiée lors du Conseil européen de Nice (...) illustre clairement la « sensibilité de la question culturelle » (Hélie, 2004 : 66). Thomas Hélie remarque néanmoins qu'avec l'article 151 du Traité de l'Union « la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun ». La politique patrimoniale européenne trouve ici une assise claire mais qui doit être comprise dans une logique de subsidiarité (Pongy, 1997), l'action culturelle européenne ne pouvant se concevoir qu'en termes de plus-value ou de valeur ajoutée (Hélie, 2004 : 67).

La culture et le patrimoine sont des domaines sensibles que l'Union européenne ne peut elle même manier directement sans susciter la méfiance des Etats-nations et s'opposer au principe de subsidiarité, mais l'UE peut conduire « indirectement » des processus de patrimonialisation. Si « les fonds structurels sont les principaux pourvoyeurs de fonds culturels » (Hélie, 2004 : 67), on peut émettre l'hypothèse qu'ils sont largement consacrés à la valorisation du patrimoine et qu'il en est de même pour les programmes Interreg sur lesquels portera notre étude. Alors que les Programmes d'Initiative Communautaire (PIC) ont été largement investis par des actions patrimoniales locales et transfrontalières, nous nous interrogerons sur la promotion par l'UE de processus d'identifications collectives et territoriales alternatives à celles des Etats-nations.

En montrant que le patrimoine se présente comme une construction symbolique forte (I), nous nous interrogerons alors sur les modalités du récit identitaire alternatif porté par l'Union (II).

I. PATRIMOINE ET CHANGEMENT D'ÉCHELLE. LORSQUE L'UE RENCONTRE L'INTÉRÊT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

De monumental et national, le patrimoine a été investi par tous les niveaux de l'action publique. Ainsi les collectivités locales participent à la « mise en valeur » du patrimoine. Au-

delà d'argumentaires économiques et culturels récurrents, nous nous attacherons à travers l'histoire de la notion de patrimoine à sa dimension politique afin de comprendre les enjeux d'une politique européenne dans ce champ culturel.

Le patrimoine, d'une politique d'Etat...

Pour les historiens français, c'est au moment de la Révolution française de 1789 que se mettent en place des notions telles que patrimoine, vandalisme, inventaire, que des musées voient le jour, que des directives sont formulées par le pouvoir politique. Jusqu'au XVIII^e siècle, la légitimité de droit divin est le principal déterminant de la souveraineté du Prince sur le peuple et le territoire. Le siècle des Lumières, remettant en cause cette légitimité, invente le concept de nation comme « une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine » (Anderson, 1992). Il promeut l'Etat-nation comme forme de gouvernement idéal. Mais comment passer de la notion du peuple uni par son assujettissement à l'autorité du Prince à la Nation, communauté politique ? A la Révolution, le mot patrimoine acquiert alors une dimension culturelle et renvoie à une dimension collective double : d'une part il établit une communauté des biens à la fois matérielle et idéale, d'autre part, il crée une filiation commune et donne sens à la « grande famille » qu'est la Nation. Le patrimoine qui illustre le génie de la nation est de la responsabilité de l'Etat. L'invention du mot patrimoine, dans un sens culturel, au moment de la Révolution, révèle la nature fondamentalement politique du patrimoine : *le patrimoine est le bien commun qui symbolise l'unité nationale.*

La diffusion de la notion de patrimoine s'inscrit en Europe dans la construction des Etats-nations. Pour Anne-Marie Thiesse, « tout le processus de formation identitaire [national] a consisté à déterminer le patrimoine de chaque nation et à en diffuser le culte ». Benedict Anderson dans son chapitre « Recensement, carte, musée » de *L'imaginaire national, Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Dominique Poulot dans son ouvrage *Musée, nation et patrimoine*, Anne-Marie Thiesse dans *La création des identités nationales* ont mis en avant le rôle des processus de patrimonialisation dans la construction des identités nationales en montrant le caractère doublement *politique* du patrimoine, premièrement comme *choix* d'un ensemble d'objets sensés **représenter** la nation, c'est-à-dire **la communauté politique nationale**, et deuxièmement sur **l'ensemble du territoire national**. Ces historiens ont ainsi analysé l'invention du patrimoine national comme **la construction d'un bien commun territorialisé symbolisant l'unité de la collectivité nationale et son emprise sur l'ensemble du territoire de l'Etat-nation**. La construction des identités nationales s'est appuyée sur la patrimonialisation des monuments (avec l'invention des Monuments Historiques), mais aussi dans nombre de pays d'Europe sur celle de la culture populaire (avec le développement de musées comme le *Heimatmuseum*, ou le *skansen* - musée de plein air). Cette patrimonialisation nationale a été effectuée par l'entremise d'administrations spécifiques – l'Administration des Monuments Historiques en France - organisées en secteur avec leurs codes, leurs normes et valeurs marqués, en particulier en France, par l'excellence, le génie et la monumentalité.

A partir des années 1980, la notion de patrimoine s'est fortement étendue, anthropologisée, popularisée, territorialisée. Si à la fin du XIXe siècle et dans la plus grande partie du XXe siècle, le patrimoine est principalement national, au cours du XXe siècle, la notion de patrimoine culturel a évolué : ce qu'on désigne comme patrimoine ne renvoie plus nécessairement à la Nation ou aux Monuments Historiques. Le patrimoine recouvre ainsi un ensemble fluctuant et indéterminé d'objets matériels et immatériels, si bien qu'il n'apparaît plus comme une classe d'objets organisés ni comme une catégorie intellectuelle normalisée.

Avec les guerres et leurs destructions, l'intervention des instances internationales, la fin de la civilisation paysanne traditionnelle (Mendras, 1967) et la crise des industries traditionnelles (Andrieux, 2002), la notion de patrimoine change au cours du XXe siècle : le patrimoine est ainsi qualifié, à partir des années 1980, de petit, ethnologique (Chiva, 1990), rural, industriel. Chapelles, moulins, ponts mais aussi savoir-faire culinaires, productions fromagères (Faure M., 1998), paysages anthropisés (Dubost, 1994) sont considérés comme patrimoines. On parle dès lors de « nouveaux patrimoines ».

Le patrimoine n'est plus nécessairement national. L'Administration des Monuments Historiques conserve son monopole sur la désignation et la gestion des Monuments Historiques même si elle offre aux collectivités d'en devenir propriétaire¹. Mais si le « grand patrimoine national » (en général des monuments) subsiste et est fortement défendu par l'administration étatique (loi sur l'archéologie préventive n° 2004-804 du 9 août 2004, loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France), le monopole patrimonial n'est plus.

Anthropologisée, popularisée, territorialisée, économicisée (Greffé, 1990 ; Neyret, 1992), la notion de patrimoine ne renvoie plus seulement à la célébration de l'Etat-nation. Les acteurs de la patrimonialisation ne sont plus seulement les conservateurs, archéologues, inspecteurs des monuments historiques et l'Administration des monuments historiques. Les associations (Saez, Glevarec, 2002), les sociétés savantes, mais aussi les chargés de mission ou les conservateurs et les attachés de conservation des collectivités locales fabriquent eux aussi du patrimoine. La territorialisation de l'action publique locale se caractérise par une forte *hybridation* de ses raisons. Des villes étaient déjà inscrites depuis le XIXe siècle dans des procédures de patrimonialisation notamment par le biais de musées. Mais ces musées étaient surtout des instruments pédagogiques et de prestige. Depuis le début des années 1980, les finalités de l'action publique patrimoniale locale ont changé. Les argumentaires développés par les pouvoirs locaux montrent qu'ils se positionnent dans le champ patrimonial pour plusieurs types de raisons (Guérin, 2004) : la conservation du patrimoine (idée d'un devoir), la diversification de l'offre culturelle et touristique, la réponse à une quête anthropologique de racines, le lien social (Béghain, 1998), l'image de la collectivité (souvent balancée entre patrimoine et modernité et la volonté de se différencier), la qualité du cadre de vie... Ces territoires sont en effet soumis à une concurrence accrue qui les conduit à se différencier pour être identifiées comme des destinations enviables que ce soit pour les touristes comme pour les entreprises (Guérin, 2004) ou par leurs propres habitants.

Les valeurs des nouveaux patrimoines se distinguent de celles de l'Administration des monuments historiques qui renvoient à celle de la « haute culture » ou de la culture légitime en France (universalité, excellence, prestige, grandeur pour simplifier) : le patrimoine « nouveau régime » est porteur d'une représentation « anthropologique » de la culture où la valeur du populaire (au sens de culture populaire/culture savante) et du local priment. L'objet

¹ le « rapport Rémond » de novembre 2003, envisage de céder des monuments historiques aux collectivités qui en font la demande. Seuls les plus « importants » doivent rester dans le « pré carré » inaliénable...

patrimonialisé est considéré comme un bien commun par la collectivité locale s'il est porteur de sens dans l'histoire, dans la culture ou dans les usages locaux.

Patrimoine et légitimation des territorialités politiques

Au-delà de l'hybridation des raisons de l'action publique patrimoniale et du poids normatif de l'argument économique, une constante demeure : on peut émettre l'hypothèse que, comme pour les Etats-nations en construction, les processus locaux de patrimonialisation participent également à la production et à la légitimation des territorialités politiques locales. Les anciennes collectivités comme les communes et les départements, ou les nouvelles - comme les régions mais encore plus dans le cas des « nouveaux territoires » comme les EPCI² - doivent légitimer leur existence : les anciens territoires comme les départements sont menacés par la montée en puissance des nouveaux, et ces derniers doivent justifier et donner du sens au regroupement d'anciens territoires et imposer leur leadership.

Territorialisable et territorialisant, le patrimoine se présente comme un outil plastique, à géométrie variable qui permet de produire le récit réflexif de la collectivité, de la donner à voir à travers une histoire, des objets ou des savoir-faire. On désignera par patrimonialité, le produit patrimonial réflexif de la collectivité publique sur elle-même. Le patrimoine permet en effet à toute collectivité de se dire, de se raconter en tant que collectivité à travers un bien commun territorialisé. La patrimonialisation apparaît ainsi comme une production et un mode de légitimation de la collectivité par la mise en évidence, en spectacle d'un bien commun territorialisé qui ancre la collectivité dans le Temps et dans l'Espace, qui donne à voir une filiation, une communauté d'intérêt et un destin commun dans les trois dimensions du Temps, c'est-à-dire le passé, le présent et le futur. Par le fait qu'il désigne à la fois *une filiation et un bien commun*, le patrimoine participe à la définition du collectif qui « possède » ce bien en commun et affirme sa légitimité en tant que successeur. Le patrimoine apparaît comme un élément identifiant et légitimant permettant de penser une identité collective territorialisée. Si l'on ne peut considérer les processus de patrimonialisation locaux comme des produits d'une forme de nationalisme principalement parce qu'ils ne sont pas portés par de quelconques revendications politiques de ce type (Gellner, 1983), la territorialisation des processus de patrimonialisation indique un désir de différenciation territoriale et de légitimation des collectivités territorialisées.

Comme les pouvoirs locaux anciens chargés de nouvelles compétences (communes, départements) et les nouveaux territoires issus des regroupements de communes, l'Union Européenne apparaît confrontée à la question de sa légitimation (Lagroye, 1985). Celle-ci est analysée sous différents angles par les observateurs : efficacité (Kritzinger, 2005), identité (Belot, Smith, 1998 ; Charillon, 2003 ; Postel-Vinay, 2005), citoyenneté (Habermas, 1992 ; Deloye, 1998), intégration économique, approches néoinstitutionnelle et microsociologique (Pasquier, Weisbein, 2004). Tous s'accordent sur la question de la légitimation de l'UE. L'Union Européenne souffrirait d'un déficit d'identification et de légitimité lié d'une part à la complexité de ses institutions et à son processus même de construction. Les élargissements successifs de l'Union (dont le dernier épisode réside dans la question de l'entrée de la Turquie dans l'UE) posent à chaque fois le sens politique de cet « Objet Politique Non Identifié », de sa légitimité ou encore de sa légitimation (Lagroye, 1985). « Où commence et où finit l'Europe ? Si le problème de l'élargissement s'est posé avec force après la chute du mur de Berlin, cela ne tient [pour Karoline Postel-Vinay] pas uniquement à la soudaine demande

² EPCI : établissements publics de coopération intercommunale.

d'adhésion des pays ex-communistes. La fin de la guerre froide a mis en évidence de manière indiscutable ce qui était déjà vérifiable depuis quelques décennies : la dimension tout à fait régionale, et non globale, de l'expérience européenne. Retranchés dans les limites d'une sorte de provincialisme international, les Européens ont alors été confrontés à l'énigme de leur identité » (Postel-Vinay, 2005). Dans cette perspective, comment le projet européen impose-t-il son ordre politique ? Comment envisage-t-on l'acceptation plus ou moins intériorisée de la domination politique ?

Parmi les modes de problématisation évoqués, deux grandes perspectives peuvent être avancées : la première – postnationale – est celle du « patriotisme constitutionnel » de Jürgen Habermas (Habermas, 1992). L'acceptation de la domination politique de l'Union européenne résulterait d'une volonté, d'un pacte rationnel envers un ensemble de valeurs et de normes politiques et économiques qui rassemblerait les différentes composantes de l'Union. La seconde renvoie à la construction des Etats-nations au XIXe siècle : la domination est dans cette perspective acceptée au nom d'une histoire, d'une culture, d'une identité communes qui fondent la communauté imaginaire nationale (Anderson, 1992).

L'action patrimoniale de l'Etat renvoie à la construction des identités nationales au XIX et XXe siècle et à la problématique de la légitimation de l'Etat-nation. Cette problématique apparaît susceptible d'être transférée à l'UE dans la mesure où l'Union fabrique du patrimoine et rencontre cette même problématique de la légitimation de son autorité politique. Alors que la construction « classique » d'un patrimoine européen apparaît comme une gageure, quelles sont les marges de manœuvre de l'UE pour produire un sentiment d'appartenance européen ? Par quels interstices l'UE peut-elle produire une identité européenne face à des identités et des territorialités nationales riches d'au moins un siècle de construction symbolique ?

II. VALORISER LES « IDENTITÉS CULTURELLES DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS » : VERS UNE MOSAÏQUE MERVEILLEUSE DE L'UE ?

Les Programmes d'Initiative Communautaire nous sont apparus comme un mode alternatif de construction identitaire culturelle pour l'UE. Les objectifs annoncés des programmes Interreg à l'aune d'exemples alpins posent la question de la production pragmatique d'un récit identitaire « interstitiel » de l'UE.

Parmi les PIC, les programmes Interreg apparaissent comme un terrain d'observation privilégié. Les programmes Interreg concernent les « territoires transfrontaliers ». Pour Guy Saez et Michel Bassand, l'objet « territoires transfrontaliers » « brasse une série de mythes politiques fondateurs » dont la frontière, l'Etat-nation, mais aussi la recherche d'une communauté culturelle européenne (Saez, Leresche, Bassand, 1997 : 25-26). Avec les programmes Interreg et le concept de « territoires transfrontaliers » (qui se rapproche d'un oxymoron), l'UE semble se donner l'ambition de participer à la réorganisation des relations transfrontalières. Guy Saez et Michel Bassand rappellent la suppression des barrières douanières, le débat sur les accords de défense commune, la mise en place de l'espace Schengen mais aussi le rôle des programmes Interreg. L'UE agit alors dans le domaine si délicat de la culture et de l'identité culturelle.

La place accordée à la culture et au patrimoine dans les objectifs de l'initiative Interreg s'est progressivement accrue avec une montée en puissance dans l'Interreg III. Dans l'Interreg I (1990-1993), la culture était comprise de façon restrictive dans l'axe II « Valoriser les activités économiques et le patrimoine ». Dans l'Interreg II (1994-1999), un axe complet était consacré à « valoriser le patrimoine frontalier », ce qui supposait qu'on identifie ou

« invente » ce patrimoine frontalier, ce dernier n'existant pas en soi mais par le regard et le discours qu'on peut porter sur des objets. Dans Interreg III (2000-2006), l'axe II « renforcer l'identité transfrontalière dans le cadre de la citoyenneté européenne » compte une mesure intitulée « Culture » dont les axes sont :

- « protéger et valoriser le patrimoine artistique et culturel »,
- « renforcer l'identité culturelle des territoires transfrontaliers »,
- « interpréter les héritages culturels à travers le maintien de la mémoire collective »,
- « offrir de nouveaux produits intégrés sur le marché du tourisme culturel »³.

Excepté le dernier axe « à la mode » permettant en quelque sorte de « faire passer la pilule », le programme Interreg III innove en énonçant de nouvelles expressions comme « l'identité transfrontalière » ou encore « l'identité culturelle des territoires transfrontaliers ». Le territoire transfrontalier est dans cette perspective définie par une « identité culturelle » commune. La culture prime sur le territoire, c'est elle qui lui donne sens.

Rien n'apparaît plus flou que l'idée de « territoire transfrontalier » ou d'« identité transfrontalière », mais ces énoncés se présentent néanmoins comme de nouveaux cadres de pensée et d'action proposés par l'UE. Cette dernière offre une programmation à la fois conceptuelle et pragmatique nette : elle attend des acteurs locaux qu'ils produisent, qu'ils donnent à voir une « identité culturelle » transfrontalière. On s'aperçoit dès lors que la politique patrimoniale de l'UE cherche à jouer sur des interstices, sur des actions très concrètes, à petite échelle. Il s'agit dès lors d'observer sur le terrain comment les acteurs se saisissent dans la pratique de ces cadres normatifs pour s'interroger sur les discours et les valeurs portés par les programmes Interreg.

Les Alpes, laboratoire du changement d'échelle

Les Alpes constituent un riche terrain d'observation dans le cadre d'une réflexion sur les changements d'échelle de l'action publique patrimoniale : en effet, les Alpes ont été l'enjeu d'une recomposition territoriale relativement récente avec le démantèlement des Etats de Savoie, l'Unification italienne et le rattachement des comtés de Nice et Savoie à la France en 1860. Les changements d'échelle de l'action publique patrimoniale apparaissent ainsi favorables à la mise en mise en exergue de patrimoines historiques communs entre des territoires qui appartenaient il y a un peu plus d'une centaine d'années à la même organisation politique. De plus, d'un point de vue « patrimoine ethnologique » et non plus historique, les Alpes ont été fortement investies dès la fin du XIXe siècle par les représentations du tourisme mais aussi des ethnologues (Barberi, 1992) ce qui a conduit à des phénomènes de patrimonialisation à la fois complexes et anciens (Morand, 1991 ; Cuaz, 1994). Il existe ainsi de part et d'autre des Alpes (francophones dans nos exemples) de nombreuses institutions patrimoniales anciennes (Musée Savoisien à Chambéry en Savoie, Musée Dauphinois à Grenoble en Isère, Musée d'Histoire et d'Ethnographie à Sion en Valais...) qui ont été renforcées dans les années 1980-90 du boom patrimonial par l'émergence de nombreuses associations et de nouvelles institutions publiques (Bureau Régional pour l'Ethnologie et la Linguistique en Vallée d'Aoste, Conservation du Patrimoine en Isère et en Savoie...). Les Alpes frontières « naturelles » et historiques se présentent ainsi comme un terrain favorable à la recomposition des configurations patrimoniales.

³ <http://www.interreg3.com>

« *Sentinelles des Alpes* » et « *Paysages à croquer* », exemples de programmes Interreg dans les Alpes

Dans les Alpes francophones, le Valais, la Vallée d'Aoste et les Savoie se sont engagés dans de nombreux partenariats avec des programmes Interreg I, II, III⁴. Les Conseils généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi que ceux des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes, les Régions Rhône-Alpes et Provence-Côte-d'Azur ont ainsi collaboré de 2000 à 2004 avec la Région Piémont et la Région Autonome de la Vallée d'Aoste sur le programme Interreg III intitulé « *Sentinelles des Alpes* » dont le but affiché était de réhabiliter et de valoriser le patrimoine fortifié alpin. Le chef de file en était la Région Piémont avec comme partenaire principal le Conseil général de la Savoie par l'entremise d'une association par-départementale, la Mission Développement et Prospective.

En choisissant de patrimonialiser les forts⁵ de part et d'autre de la frontière franco-italienne dans un même programme d'action publique, la procédure européenne Interreg a contribué à la construction européenne en enlevant la signification historique « d'hostilité » de ces forts, pour en faire un bien commun, objet d'un tourisme débonnaire. Le processus de patrimonialisation tend à présenter ces fortifications comme des témoignages de l'histoire de territoires emboîtés : la Savoie, les Alpes, l'Europe. Les processus de patrimonialisation consistent alors à « réécrire l'histoire » selon un conservateur du patrimoine du Conseil général de la Savoie impliqué dans le programme⁶. En effet, le peu de recherches existantes et l'interprétation donnée de ces fortifications étaient très marquées par le fait national français et italien. Or à l'heure européenne, de barrière de défense, elles deviennent « bien commun ». Ce changement d'échelle territoriale et temporelle n'est pas évident : en effet, en France comme en Italie, la représentation du patrimoine fortifié est très marquée par le fait national et par l'idée que les frontières sont sur la ligne de partage des eaux (frontières dites « naturelles »). Du côté français, la tradition du génie militaire, Vauban, la ligne Maginot et le nationalisme ont gommé dans les mémoires les spécificités des fortifications savoyardes bâties pour se protéger... des Français. C'est le cas de l'impressionnante Barrière de l'Esseillon. Le conservateur du Conseil général de la Savoie impliqué dans le programme de valorisation qui a accompagné le programme Interreg explique qu'il a fallu ainsi créer une méthode d'approche, un cadre interprétatif encadré par un discours critique : pour lui, « il fallait recomposer quelque chose qui n'existait pas ». L'enjeu de la patrimonialisation résidait dans la capacité à transcender l'aspect militaire, guerrier, voire patriote de ce patrimoine particulier pour faire émerger, au-delà des histoires nationales, l'histoire commune des hommes de chaque côté des frontières. Le processus de patrimonialisation des forts et châteaux tente de faire passer ces bâtiments de marqueurs territoriaux de différenciation et de distanciation à des éléments d'un « territoire transfrontalier ».

Cet exemple peut apparaître à certains points de vue assez particulier dans la mesure où de nombreux programmes Interreg ne traitent pas d'histoire avec un grand h mais plutôt d'archéologie (temps a-historiques), d'ethnologie ou de culture populaire régionale : on

⁴ comme « *Et l'Homme créa le Mont-Blanc* », Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, Centre d'Etudes francoprovençales René Willien, Centre Régional d'Etudes des Populations Alpines. - *Et l'homme créa le Mont-Blanc. Six métiers traditionnels dans les Savoie, en Valais et en Vallée d'Aoste*. – Grenoble : Glénat, 1999.

⁵ Programme « sentinelle des Alpes » cf. infra

⁶ Entretien avec M. Philippe Raffaelli, historien, conservateur à la Conservation départementale du patrimoine, Conseil général de la Savoie, 25/05/00, Chambéry.

cherche alors à mettre en avant les pratiques, les us et les coutumes communs, comme dans le cas de l'actuel Interreg III « "Paysages à croquer - valorisation culturelle des paysages agricoles patrimoniaux" - Projet Interreg IIIA 2000-2006 Italie (Vallée d'Aoste) - France (Savoie et Haute-Savoie) ». Ici, les processus de patrimonialisation consistent en des inventaires des anciennes races autochtones d'arbres fruitiers et des procédures de valorisation (expositions, films documentaires, publications scientifiques et de vulgarisation). La référence nationale est également « transcendée » dans la mesure où l'on aborde la culture au sens anthropologique du terme et qu'on cherche des correspondances entre des micro-territoires (vallées, massifs etc.) de chaque côté de la frontière, démontrant alors sa perméabilité.

Favoriser des identités et des solidarités transfrontalières

Ces exemples de coopération montrent que le patrimoine n'est pas liée à une donnée historique ni à une territorialité politique fixe. Au contraire, la plasticité des processus de patrimonialisation offre l'opportunité de construire des patrimonialités à géométrie variable, permettant de se dégager des frontières nationales actuelles et de mettre en avant le caractère commun et européen d'un patrimoine que l'on construit selon les problématiques sociales, économiques et les opportunités politiques du moment.

Les nouvelles normes de l'action publique expliquent en partie le double intérêt de l'Union et des acteurs locaux pour le patrimoine culturel : ce dernier est perçu principalement comme un facteur de développement local par la redynamisation et le renouvellement de l'offre touristique. Néanmoins au-delà d'une rhétorique politique et institutionnelle classique sur le développement touristique locale, l'action patrimoniale locale pose, d'un point de vue purement politique, la même question que pour l'Union européenne quand elle se donne à voir dans un musée : celle de la production et de la légitimation des collectivités territorialisées.

En contribuant - certes essentiellement financièrement - à l'action patrimoniale locale, l'Union participe à la territorialisation des normes, des codes et des valeurs de l'action publique. Les programmes Interreg fonctionnent grâce à une territorialisation de l'action publique et collective patrimoniale préalablement observable. Des acteurs locaux, publics et associatifs impliqués dans le champ patrimonial existaient avant l'arrivée des programmes Interreg. Mais les programmes Interreg ne se greffent par simplement sur la territorialisation de l'action publique patrimoniale en lui apportant des fonds qui vont lui permettre de se développer. Ils lui apportent également une légitimité nouvelle, et des horizons problématiques et territoriaux nouveaux. Le système d'acteurs s'élargit : les acteurs patrimoniaux locaux, notamment les associations et les professionnels du patrimoine territoriaux (conservateurs de la fonction publique territoriale) ne sont plus nécessairement dans une logique de partenariat avec des agents français, notamment avec les professionnels du patrimoine tels que les conservateurs d'Etat.

L'exemple de ce programme Interreg « Sentinelles des Alpes », mais aussi des « Paysages à croquer » montrent que les codes, les normes et les valeurs imprimés par l'administration des Monuments Historiques et les professionnels du patrimoine depuis plus d'un siècle sont en partie remis en cause par d'autres valeurs, d'autres normes, d'autres codes et d'autres acteurs : la communauté imaginaire visée n'est plus la nation, les valeurs de l'excellence, du prestige, du génie national, le marquage symbolique du territoire national ont laissé place à d'autres valeurs comme l'exemplarité de la culture locale.

En travaillant avec des conservateurs ou des associations de l'autre côté de la frontière, les agents de la patrimonialisation font l'apprentissage d'autres valeurs, d'autres modalités

d'action et d'autres rapports centre-périphérie (Flora, 1999), qui peuvent leur renvoyer en miroir le système d'acteurs dans lequel ils évoluent. Les Savoyards peuvent par exemple se rendre compte du rôle central accordé au franco-provençal dans les politiques patrimoniales de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste ou encore de l'ancienneté des institutions patrimoniales valaisannes.

En co-produisant ces patrimoines locaux, l'Union « travaille » l'imaginaire territorial local en promouvant d'autres acteurs et d'autres valeurs que celle de l'Etat. On peut émettre l'hypothèse que l'Union peut trouver dans ces processus de patrimonialisation locaux une manière de valoriser le local et ainsi de contourner les identités nationales très prégnantes qui limitent la légitimité de l'Union. En mettant en valeur les identités locales ou régionales, l'Europe favorise déjà un changement d'échelle et elle contribue à remettre en cause le référentiel national.

Vers une mosaïque merveilleuse européenne ?

Avec les Interreg, les collectivités locales ont l'opportunité de jouer à saute-frontières et peuvent profiter de la manne européenne pour recomposer un bien commun pré-national. L'Union Européenne privilégie ainsi une recomposition territoriale régionale symbolique qui réinterprète le passé à l'aune de la volonté politique européenne. Au-delà de ces exemples, il apparaît que les programmes Interreg produisent des identités « saute-frontières » qui tendent à nier (et non pas à renier) le fait national : que ce soit parce qu'ils traitent de l'histoire pré-nationale ou qu'ils ne prennent pas en compte la temporalité stato-nationale en favorisant la reconnaissance d'une culture (ici alpine) commune, les programmes Interreg participent à l'émergence d'un sentiment régional qui dépasse les frontières des Etats-nations. Dans cette perspective, les programmes Interreg pourraient avoir pour objet de produire des identités régionalisées partagées en favorisant progressivement l'émergence de frontières-coutures (Courlet, 1988).

Le poids de l'histoire, des guerres, des drames, l'imprégnation des identités nationales et des temporalités nationales sont tels que produire une identité européenne transnationale par l'entremise d'un Musée de l'Europe apparaît comme une gageure. Dans cette perspective, l'action patrimoniale européenne peut être lue comme une manière alternative de produire non pas une identité européenne mais des identités partagées ou encore une identité européenne de type « mosaïque merveilleuse » (Thiesse, 1997) comme sous la Troisième République française. La mosaïque merveilleuse transcenderait alors les frontières nationales en valorisant la reconnaissance d'une diversité culturelle harmonieuse et complémentaire. Ainsi, comme la France sous la Troisième République s'efforçait de promouvoir des identités gigognes et la représentation d'une France à la fois composite mais complémentaire, l'Union européenne pourrait à travers les programmes Interreg marquer à la fois la continuité et la diversité de ses composantes culturelles au-delà des frontières nationales. Cette idée d'une « mosaïque merveilleuse » est à comprendre non pas comme un patchwork d'identités nationales mais comme l'expression de solidarités régionalisées transfrontalières qui favorisent un « bon voisinage » par l'intermédiaire de coopérations culturelles susceptibles de favoriser d'autres coopérations (économiques, industrielles, communications...).

CONCLUSION

Avec la fin du monopole patrimonial de l'Etat, les pouvoirs locaux comme l'Union Européenne se sont saisis d'un mode de production d'un bien commun territorialisé, la patrimonialisation. L'observation de l'action de l'UE dans ce domaine montre une entrée très pragmatique de cette dernière qui offre aide financière et cadres cognitifs et normatifs pour promouvoir l'identification et la promotion de « l'identité culturelle des territoires transfrontaliers ». Ainsi avec les programmes Interreg, l'Union Européenne peut favoriser la composition de configurations patrimoniales inédites avec des réseaux d'acteurs et des processus de patrimonialisation qui chevauchent les temporalités, les patrimonialités et les territorialités nationales. En faisant émerger une identité européenne s'appuyant sur la représentation d'une « mosaïque merveilleuse », l'Union proposerait certes une identité de type nationale et une légitimation nationaliste du pouvoir (Gellner, 1983), mais elle préserverait la diversité et peut-être une certaine « ouverture » à d'autres cultures que celles marquées par le christianisme. Faute de pouvoir énoncer un grand récit géostratégique où l'Union se positionnerait dans le concert des Etats-nations en mettant en récit son propre rôle dans les relations internationales (Postel-Vinay, 2005), l'Union se recentrerait sur la mise en sens au niveau local de son territoire et de son autorité politique. La patrimonialisation des territoires transfrontaliers permettrait dans cette perspective la promotion de solidarités transfrontalières, favoriserait ainsi un « bon voisinage » et une identification culturelle pragmatique à l'Europe.

BIBLIOGRAPHIE :

Anderson Benedict (1992), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 212 p.

Andrieux J-Y. (2002), *Le patrimoine industriel*, Paris, PUF, Que sais-je ? n°2657.

Balme Richard, Faure Alain, Mabileau Albert dir. (1998), *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, Grenoble, Ed du CERAT, 446 p.

Balme Richard, Faure Alain, Mabileau Albert dir. (1999), *Les nouvelles politiques locales*, Paris, Presses de Science po, 477 p.

Barberi Sandra (1992), *Jules Brocherel. Alpinismo, etnografia, fotografia e vita culturale in Valle d'Aosta fra Ottocento e Novecento*, Ivrea.

Béghain Patrice (1998), *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de la FNSP, 115 p.

Belot C., Smith A. (1998), « Europe and identity : a challenge for the social sciences », in Hedetoft U. (ed.), *Political symbols, symbolic politics. European identities in transformation*, Aldershot, Ashgate, pp. 83-104.

Bérard Laurence, Marchenay Philippe (1998), « Les procédures de patrimonialisation du vivant et leurs conséquences », pp.159-170 in Poulot Dominique ed., *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 311 p.

Bercé Françoise (2000), *Des MH au patrimoine : du XVIIIe siècle à nos jours ou « les égarements du cœur et de l'esprit »*, Paris, Flammarion.

Bessière Jacinthe (2001), *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir*, Paris : l'Harmattan, Logiques sociales, 364 p.

Briquet J-L, Sawicki F. (1989), « L'analyse localisée du politique. Lieu de recherche ou recherche des lieux », *Politix*, n°7/8, pp. 6-16.

Charillon Frédéric (2003), « La difficile définition de l'identité européenne », pp.17-37, in : Notes et Etudes documentaires, n°5174-75, août 2003.

Chiva Isac (1990), « Le patrimoine ethnologique : l'exemple de la France », pp. 229-241, *Symposium 1990 « Les enjeux »*, *Encyclopedia Universalis*.

Collet Isabelle (1987), « Les premiers musées d'ethnographie régionale en France », et « Le monde rural aux expositions universelles », in : *Muséologie et ethnologie*, Paris, Réunion des Musées nationaux pp. 68-100.

Courlet Claude (1988), « La frontière : coupure ou couture ? », *Economie et humanisme*, 301.

Cuaz Marco (1994), *Valle d'Aosta, storia di un'immagine. Le antichità, le terme, la montagna alle radici del turismo alpino*, Roma-Bari, Laterza et figli.

CRESAL (1993), *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, Paris, l'Harmattan.

Deloye Yves (1998), « De la citoyenneté stato-nationale à la citoyenneté européennes : quelques éléments de conceptualisation », *Swiss political Science Review*, 4 (4), p. 169-194

Dubost François (1994), *Vert patrimoine. La constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Paris, MSH.

Duran Patrice, Thoenig Jean-Claude (1996), « L'Etat et la gestion publique territoriale », pp. 580-623, *Revue française de science politique*, volume 46, n°4, août 1996.

Faure Alain, Négrier dir. (2001), *La politique culturelle des agglomérations*, Paris, La Documentation française, 202 p.

Faure Muriel (1998), « Patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord : savoirs et pratiques techniques », pp. 51-61, *Revue de Géographie Alpine, Patrimoine, montagne et biodiversité*, N°4, Tome 86.

Flora Peter ed. (1999), *State formation nation-building and mass politics in Europe. The theory of Stein Rokkan*, Oxford, Oxford University Press.

Gellner Ernst (1983), *Nation et Nationalisme*, Paris, Payot.

Glevarac Hervé, Saez Guy (2002), *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française, 412 p.

Gotman Anne, Léger Jean-Michel, Vanhoutte Jean-Marc (1988), *L'entreprise municipale de patrimoine*, CNFPT, 144 p.

Guérin Marie-Anne (direction scientifique Guy Saez) (2002), *La place du patrimoine culturel et de l'architecture dans les politiques des Conseils généraux*, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, 103 p.

Guérin Marie-Anne (2004), *Action publique locale et patrimoine culturel. Production et légitimation des territorialités politiques. Savoie, Haute-Savoie, Valais, Val d'Aoste*, Grenoble, Université Pierre Mendès France, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction de Guy Saez.

- Guérin Marie-Anne (2005), « Départements et patrimoine culturel : différenciation désirée, altérité redoutée. La territorialisation comme construction symbolique d'un territoire d'action publique », pp. 155-172, in : FAURE Alain, Douillet Anne-Cécile dir. (2005), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble : PUG, 300 p.
- Greffé Xavier (1990), *La valeur économique du patrimoine : la demande et l'offre de monuments*, Paris, Anthropos-Economica, 250 p.
- Greffé Xavier (1999), *La gestion du patrimoine culturel*, Paris, Anthropos, 253 p.
- Habermas Jürgen (1992), « Citoyenneté et identité nationale », pp. 17-38, in Lenoble Jacques, Dewandre Nicole dir., *L'Europe au soir du siècle. Identité et démocratie*, Paris, éditions Esprit.
- Hassenteufel Patrick, Surel Yves (2000), « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », pp. 8-24, *Politique européenne* n°1, 2000.
- Hobsbawm (2001), *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 371 p.
- Jedy Henri-Pierre dir. (1990), *Patrimoines en folie*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'Homme, 297 p.
- Jedy Henri-Pierre, Curnier J-P (1990), *Patrimoine et développement*, colloque au Sénat, novembre 1990.
- Kritzinger Sylvia (2005), "European identity building from the perspective of efficiency", *Comparative European Politics*, 2005, 3, (50-75)
- Lagroye Jacques (1985), « La légitimation », in Grawitz, Leca, *Traité de science politique*, Paris, PUF.
- Léniaud Jean-Michel (1992), *L'utopie française : essai sur le patrimoine*, Paris : Mengès.
- Maure Marc (1993), « Nation, paysan et musée. La naissance des musées d'ethnographie dans les pays scandinaves », pp. 147-157, *Terrain*, 20.
- Mendras Henri (1967), *La fin des paysans. Innovations et changement de l'agriculture française*, Paris, Seddeis, 358 p. (Mendras Henri (1991), *La fin des paysans : suivi d'une réflexion sur la fin des paysans 20 ans après*, Arles, Acte Sud ; Bruxelles, Labor ; Lausanne ; l'Aire, 436 p.)
- Micoud André (1999), « Chapitre 3 Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps commun », pp. 53-65, in : Gerbaux Françoise dir., *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, Paris, éditions de l'Aube, 189 p.
- Morand Marie-Claude (1991), « L'invention du Valais comme « pays à part » », in : *Valais où vas-tu ? Un autre regard sur un canton en mutation : 700^e en Anniviers : catalogue de l'exposition « Altitudes », le Valais à l'Aube de l'an 2000*, Tour d'Anniviers, Vissoie.
- Musée dauphinois, Observatoire des politiques culturelles (1993), *Les départements et la gestion du patrimoine : nouvelles missions, nouvelles structures, nouveaux réseaux / Actes du séminaire organisé par l'Observatoire des politiques culturelles et le Musée Dauphinois à Grenoble, les 16 et 17 février 1993*, Grenoble, Observatoire des politiques culturelles, 83 p.
- Neyret Régis dir. (1992), *Le patrimoine atout du développement*, Lyon, PUL.
- Nora Pierre dir. (1997), *Les lieux de mémoire, Quarto 2*, Paris, Gallimard, 3014 p.
- Pasquier Romain, Weisbein Julien (2004), « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *Politique européenne*, n°12, hiver 2004, p. 5-21
- Pongy Mireille (1997), « L'effet subsidiarité : de la socialisation communautaire des référents de l'intervention publique dans la culture », in Faure Alain dir., *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, Paris, l'Harmattan, pp. 203-223.

Poulot Dominique (1997a), « Introduction générale », pp. 15-34, in : Grange Daniel J. & Poulot Dominique, *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Grenoble, PUG.

Poulot Dominique (1997b) ; *Musée, nation, patrimoine. 1789-1815*, Paris, Gallimard, 406 p.

Postel-Vinay Karoline (2005), *L'Occident et sa bonne parole. Nos représentations du monde, de l'Europe coloniale à l'Amérique hégémonique*, Paris, Flammarion.

Rautenberg M., Micoud A., Bérard L. [et al.] (2000), *Campagnes de tous nos désirs : patrimoines et nouveaux usages sociaux*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 191 p.

Saez G, Leresche J-P., Bassand Michel dir, (1997), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Action publique territoriale*, Paris, l'Harmattan.

Sawicki F. (2000), « Les politistes et le microscope », pp. 143 –164, in CURAPP, *Les méthodes au concret*, Paris, PUF.

Surel Yves (2000), « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, n°2, vol 50.

Thiesse Anne-Marie (1997), *Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, éd. De la Maison des sciences de l'homme, Mission du patrimoine ethnologique, Collection Ethnologie de la France, 130 p.

Thiesse Anne-Marie (1999), *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 302 p.

Tilly Charles (ed.), *The formation of national states in Western Europe*, Princeton, 1975.